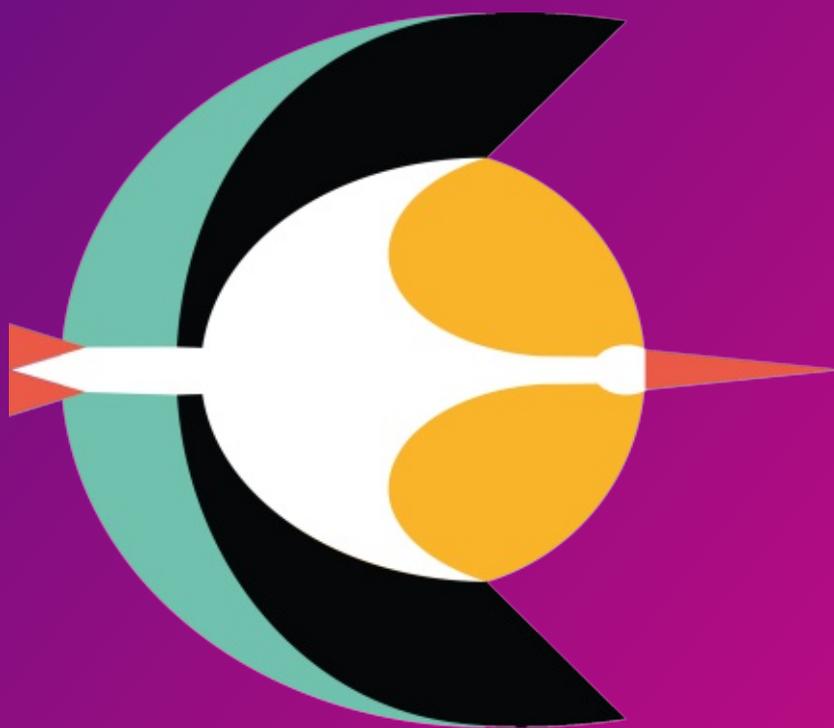


LA  IGOGNE

# GUIDE DES PARTICULIERS



## Pourquoi payer en cigognes ?

En payant en cigognes, je sais que mes achats vont irriguer le territoire du Haut-Rhin à l'occasion de plusieurs achats successifs, une économie locale en accord avec mes valeurs. Il contribue ainsi pleinement à la vitalité de mon bassin de vie, au maintien des commerces de proximité, des emplois locaux, des circuits courts, et donc à la diminution de notre empreinte carbone. Il nous permet de retrouver collectivement du sens et des échanges vertueux !

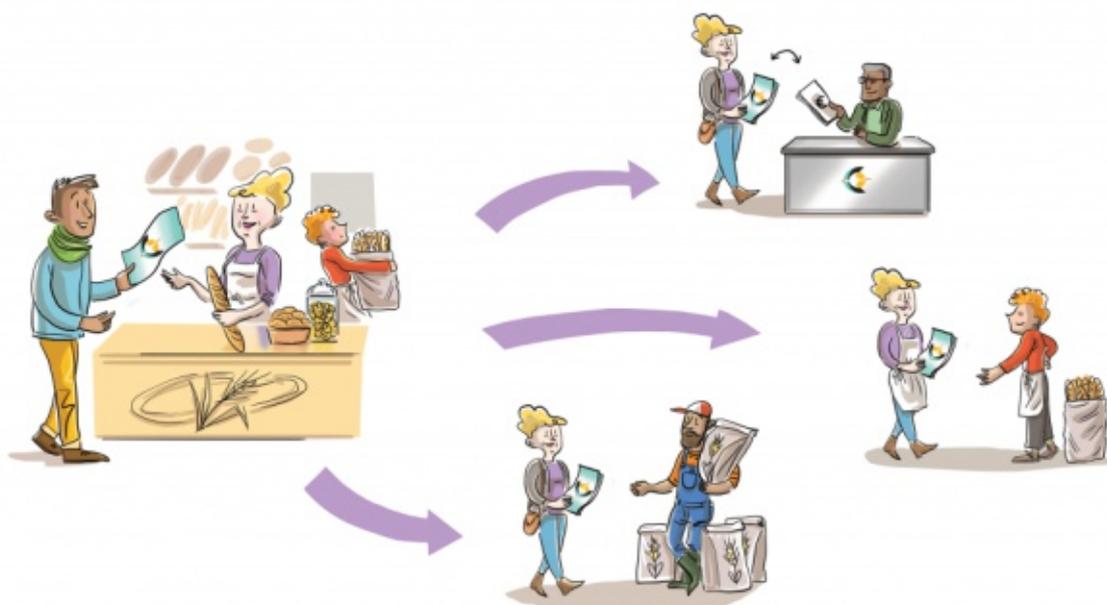
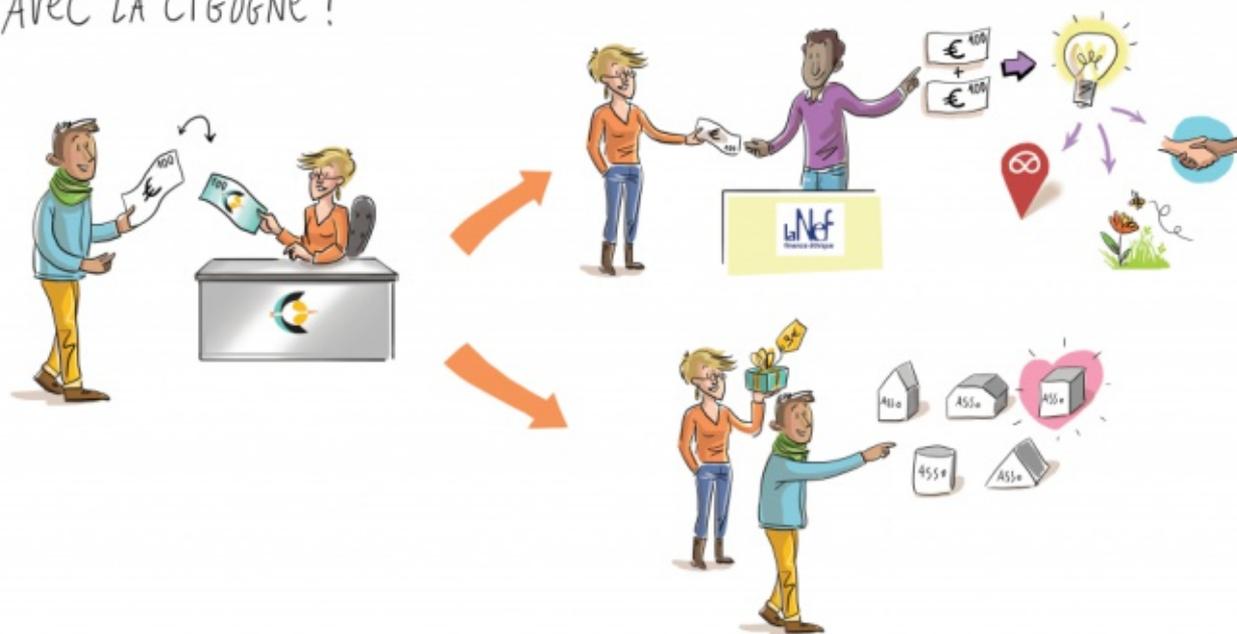
AVANT LA CIGOGNE ...



En utilisant la Cigogne pour mes achats quotidiens :

-  **Je soutiens les professionnels locaux** (petits commerces de proximité, artisans, producteurs ou prestataires) qui intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités.
-  **Je triple le pouvoir de ma monnaie** : les euros que je convertis sont déposés sur un fonds de garantie dans une banque éthique, la Nef, qui s'engage à financer le double de ce montant sur des nouveaux projets sociaux, environnementaux ou culturels dans mon territoire. Mais je conserve dans le même temps mon pouvoir d'achat en cigognes !
-  **Je crée plus de richesses sur mon territoire**, car je fais circuler une monnaie qui s'échange plus vite que les euros (elle n'a aucun intérêt à être épargnée), qui ne quitte pas le territoire (elle n'est valable que sur le Haut-Rhin), et qui n'alimente que l'économie réelle (elle est inutilisable sur les marchés financiers spéculatifs).
-  **Je prends part à un projet collectif**, rassemblant de nombreux acteurs locaux (citoyens, professionnels, associations, collectivités) qui par leur adhésion aux mêmes valeurs (Charte et Manifeste de La Cigogne), explorent au-delà de la monnaie, d'autres façons d'échanger et de vivre ensemble sur un même territoire.

AVEC LA CIGOGNE !



## Comment s'y mettre ?

### Le plus simple !

- 👉 Tu télécharges l'application **CigoPay** pour t'inscrire en quelques clics, en choisissant le montant que tu souhaites convertir chaque mois, ainsi que le montant de ta cotisation mensuelle,
- 👉 Tu signes ton autorisation de prélèvement en suivant le lien envoyé par La Cigogne,
- 👉 En début de mois, ton compte bancaire est prélevé en euros pour pouvoir créditer ton compte **CigoPay** en cigognes,
- 👉 Tu te rends dans les enseignes du réseau Cigogne, tu payes en flashant le QR-code en caisse (voir la vidéo démo sur la page d'accueil du site internet),



*Après chaque recharge mensuelle, La Cigogne va prélever (en cigognes) le montant de la cotisation que tu as choisie lors de l'inscription.*

*Pour commencer sans attendre le mois suivant, tu te rends sur le site internet de La Cigogne et tu demandes une recharge ponctuelle de ton compte (avec un paiement CB).*

### Tu n'as pas de smartphone ? Pas de soucis, les billets son là pour toi !

- 👉 Soit, tu te rends dans un des Bureaux de change, soit tu demandes en ligne l'ouverture d'un compte « Billets seulement »,
- 👉 Tu règles ton adhésion annuelle, soit directement au bureau de change, soit auprès de l'association La Cigogne (espèces, chèque, paiement CB en ligne...),
- 👉 Tu peux ensuite échanger tes euros contre des billets Cigogne en te rendant dans un des Bureaux de change près de chez toi.



## À quoi sert ma cotisation, mon adhésion ?

Légalement, une monnaie locale complémentaire s'échange au sein d'un « réseau d'accepteurs », les utilisateurs : consommateurs, professionnels, collectivités...

La Cigogne monnaie locale, est le moyen de paiement que nous partageons tous pour établir des liens de solidarité et de soutien pour des achats de proximité qui a du sens pour nous.

Pour permettre à notre monnaie locale de fonctionner en toute indépendance financière, nous y contribuons tous par nos cotisations, et chacun à la hauteur de nos moyens.

Ainsi, nous contribuons à une dynamique collective et citoyenne.

### La Cigogne, un outil, un commun !

Cette participation qui nous engage collectivement, nous permet également de participer aux choix démocratiques (agrément des pros, choix stratégiques...). En tant que « Particulier », je suis membre du **collège des utilisateurs** avec un droit de vote en assemblée générale.

Si je le souhaite, je peux contribuer aux instances représentatives (commission d'agrément, comité de coordination), mais également comme bénévole dans le cadre de diverses missions (temps d'info, animations, évènements...)



## Le fonds 3% Cigogne solidaire : Je parraine une association

Lors de l'adhésion, je peux choisir de parrainer une association du réseau. Chaque année, les associations qui ont recueilli un minimum de 30 parrains, recevront en cigognes, 3 % des montants que les parrains auront convertis durant l'année.

Depuis votre Appli **CigoPay**, vous pouvez suivre le montant de votre bonus asso accumulé.

Ce fonds est financé par les professionnels du réseau qui ont reconverti des cigognes en euros, et qui sont sollicités à hauteur de 5% du montant de leur reconversion pour participer à ce fonds de solidarité.

## Moyens de paiement

Il existe 3 moyens de paiement :

- en billets cigognes
- en cigogne numérique, via l'appli **CigoPay** , sans aucuns frais bancaires
- en cigogne numérique, par virement sans frais depuis son espace web

### Mode d'emploi en billets cigognes

La cigogne existe sous forme de billets sécurisés de 1, 5, 10 ou 20 cigognes.



enregistre le montant de cette conversion. La liste des Bureaux de change figure sur les annuaires de prestataires ainsi que sur le site internet.



### Comment rendre la monnaie sur les cigognes ?

Lors d'un paiement en billets cigognes, le rendu de monnaie se fait en cigognes. Comme il n'y a pas de centimes de cigogne, l'appoint se fait comme pour les chèques restaurant.

Exemple : Si l'article vaut 5,50 €, je donne 5 cigognes et 50 centimes d'euros, ou 5 cigognes et 1 € et je reçois 50 centimes d'euros.

### Comment convertir des euros en billets cigogne ?

L'émission de cigognes se fait sur présentation d'une pièce d'identité, dans un Bureau de change Cigogne tenu par un des prestataires du réseau qui encaisse le paiement en euros et

### Mode d'emploi en cigogne numérique



Il s'agit d'un compte numérique sécurisé consultable en ligne comme un compte bancaire classique. L'utilisation du compte est gratuite et sans frais, pour les particuliers comme pour les prestataires. Ce compte est relié à l'application de paiement **CigoPay** téléchargeable sur les stores :



En numérique, les paiements se font au centime près, donc pas de rendu de monnaie.

Lors de ma première connexion, l'utilisateur choisit son code secret personnel.

## Comment payer avec CigoPay ? Rien de plus simple !

Depuis son application **CigoPay**, l'acheteur identifie le commerce en scannant le QR-Code disposé à chaque caisse.

Il saisit le montant de son achat et après l'écran de vérification, valide son achat. Il ne lui reste plus qu'à présenter au commerçant l'écran de confirmation de la transaction représenté par une coche verte. Les deux comptes sont immédiatement crédité / débité en cigognes.



change automatique mensuel d'au moins 20 cigognes. Ce change se concrétise par un prélèvement effectué le 7 du mois, sur le compte bancaire indiqué sur un mandat de prélèvement SEPA. Le compte sera crédité en cigognes autour du 10 du mois.

Sur simple demande, il est possible de moduler la recharge à la hausse comme à la baisse, voire de la suspendre temporairement (congés, absences).

Il est conseillé de commencer avec 60 cigognes par mois, pour ne pas être à court durant les premières semaines.

Dans le cas d'un compte « salarié », la recharge est réalisée par l'employeur.

**Simple, pour un usage au quotidien !**

## Est-il possible de réaliser des paiements entre adhérents ?

Oui, par exemple : je sollicite quelqu'un pour réaliser un achat à ma place et souhaite le rembourser en cigognes. Ou encore, un commerçant souhaite me faire une ristourne ou me rembourser un trop perçu... Il suffit au payeur de saisir le numéro de téléphone ou le courriel du destinataire pour réaliser un virement de compte à compte.

## L'appareil photo de mon mobile est défectueux, comment faire ?

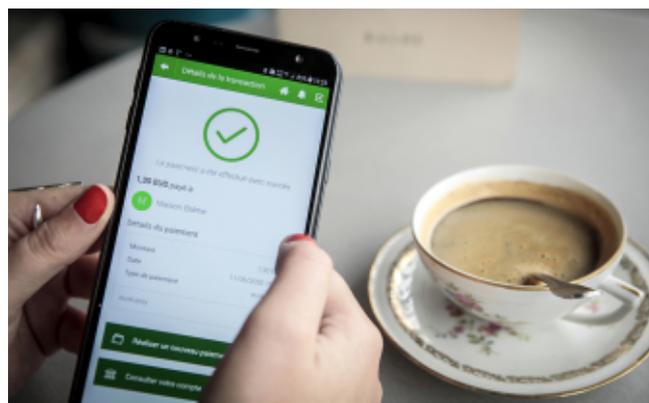
Je saisis le numéro à huit chiffres qui figure sous le QR-code pour identifier la caisse.

## Comment créditer mon compte numérique ?

Pour être sûr qu'un compte « Particuliers » est toujours créditeur, La Cigogne met en place un

## Comment recharger ponctuellement mon compte numérique ?

En cas de dépenses exceptionnelles, la recharge est possible avec un paiement CB depuis le site internet de La Cigogne.



## Puis-je retirer des billets depuis mon compte numérique ?

Oui, auprès d'un bureau de change en réalisant un paiement en cigognes numériques avec **CigoPay**.

## Un compte numérique peut-il être à découvert ?

Non, il n'y a pas de découvert possible sur un compte en cigognes. Donc, pas d'agios pour l'utilisateur, pas d'impayés pour le commerçant. En cas de solde insuffisant, le paiement sera refusé.

## Comment ouvrir un compte pour un mineur ?

Les personnes âgées de moins de 18 ans et de 16 ans révolus au moins peuvent ouvrir un compte cigogne numérique dans les mêmes conditions que toute autre personne, mais avec l'autorisation écrite de l'une des personnes détentrices de l'autorité parentale.

Cette autorisation écrite est à transmettre à l'association La Cigogne avec la copie de la pièce d'identité de la personne détentric de cette autorité.



## Comment-puis-je contribuer à l'essor de La Cigogne ?

Déjà, **en utilisant La Cigogne au quotidien**, d'en parler à mon entourage, en allant en parler aux commerçants qui ne sont pas encore dans le réseau !

### **Vous êtes motivé ? Vous avez un peu de temps à consacrer ?**

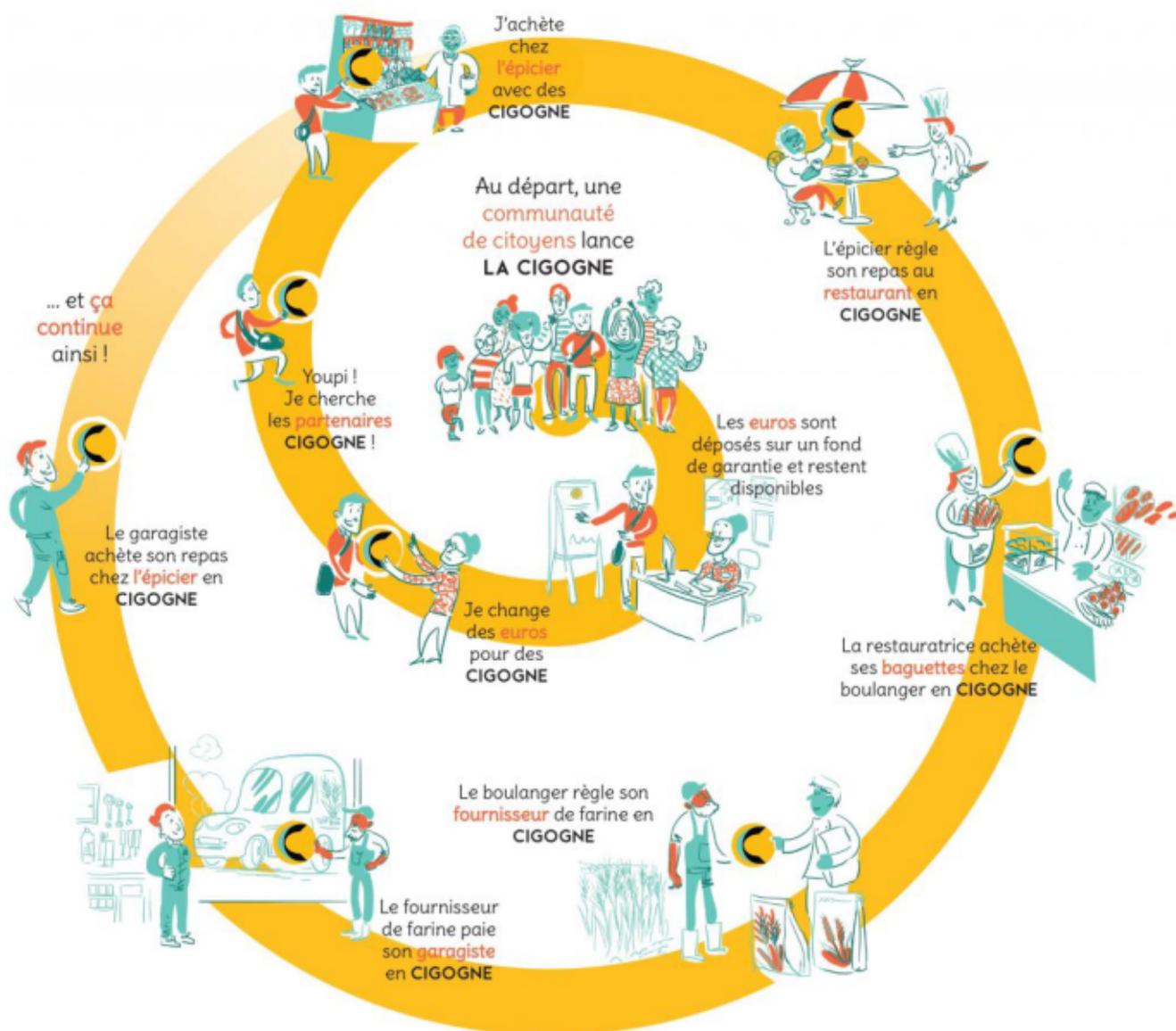
Les meilleurs ambassadeurs de La Cigogne sont ceux qui l'utilisent chaque jour. Je m'inscris comme bénévole auprès de La Cigogne, même pour une heure par mois.

La Cigogne organise régulièrement des temps de rencontre du public pour leur proposer de rejoindre le mouvement. Votre présence à nos côtés dans ces moments nous est précieuse !

[contact@lacigogne-alsace.fr](mailto:contact@lacigogne-alsace.fr)

07 76 32 52 95

## Et maintenant, où dépenser mes cigognes ?



La carte des prestataires acceptant les paiements en cigognes est consultable en ligne, ainsi que sur l'annuaire téléchargeable et disponible chez les commerçants et bureaux de change du réseau.

La Cigogne met cet annuaire à jour annuellement pour tenir compte des nouveaux entrants dans le réseau.